

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 15 octobre 2020**

**N° 39**

**Objet : Demande de**  
**financement auprès de la Caisse**  
**d'Allocations Familiales pour**  
**projet de RAM itinérant**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

**Etaient représentés :**

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

**Etaient excusés :**

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, PARIS Mireille, POSTEL, Chrystelle, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert

**REÇU EN PRÉFECTURE**

**le 28/10/2020**

Application agence E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20201015-39\_16102020

**Madame Sonia FONTAINE, rapporteur, expose ce qui suit :**

La compétence additionnelle enfance/petite enfance a été définie dans les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération, approuvés par la délibération N°1 de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2018. A ce titre, la communauté d'agglomération gère le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM de Digne-les-Bains est le plus ancien du département. Depuis 2003, il remplit les missions qui lui sont dévolues sur son territoire qui couvre 38 communes.

Sur l'ensemble de ce secteur, au 31 décembre 2019, 80 assistantes maternelles sont en activité, pour un nombre total de places d'accueil, c'est-à-dire d'agrément, de 272.

Le relais assistantes maternelles de Digne propose 3 ateliers collectifs par semaine ouverts sur inscription aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent.

En 2019, 73 enfants, accompagnés par 27 assistants maternels ont eu le loisir de participer à 93 ateliers proposés tout au long de l'année. Il y a eu également 10 rencontres mensuelles en soirée, accueillant divers intervenants et abordant des thèmes variés en relation avec la professionnalisation des assistants maternels ; 36 assistants maternels ont participé à ces réunions.

Parmi les assistants maternels participant aux ateliers collectifs, 21 habitent à Digne-les-Bains même, 6 seulement habitent à l'extérieur (Marcoux, Mallemoisson et Le Chaffaut). Soit près de 50% des professionnels de Digne-les-Bains fréquentent le RAM, contre à peine plus de 20% des professionnels de l'extérieur. Ces chiffres montrent que l'éloignement du domicile limite la participation aux ateliers collectifs ou aux réunions de professionnalisation.

Le RAM est un service intercommunal, libre et gratuit, ouvert du lundi au vendredi.

Ce lieu de rencontre, d'échanges et de professionnalisation pour les assistants maternels agréés, est aussi un lieu d'information, de conseil et d'orientation pour les parents en recherche d'un mode de garde et un lieu de socialisation pour les enfants accueillis chez les professionnel (le)s à leur domicile.

Le projet est de créer un RAM itinérant pour offrir des lieux d'échange, de rencontre et d'information pour les adultes tout en déployant des espaces de socialisation pour les enfants au plus près des lieux de vie des professionnels et des familles en milieu rural.

Le but est également d'optimiser l'accueil au domicile des assistantes maternelles. Dans cette optique, le relais itinérant animera des lieux qui pourront mettre en relation les parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant avec les assistantes maternelles ayant des places disponibles. Il proposera des lieux de professionnalisation afin d'améliorer la qualité de l'accueil à domicile.

Le RAM itinérant permettra le développement de l'accueil de tous les enfants et favorisera la mixité sociale.

Au niveau national, le travail préparatoire à la loi ESSOC montre la volonté des pouvoirs publics de poursuivre les avancées concernant la professionnalisation des assistantes maternelles.

**REÇU EN PRÉFECTURE**

le 20/10/2020

Application agréée E.legitime.com

99\_DE-004-200067437-20201015-39\_15102020

La création d'un RAM itinérant est également un moyen de répondre à certains constats du schéma départemental des services aux familles qui relève que la connaissance de l'offre d'accueil individuel reste insuffisante.

Le RAM itinérant peut être un moyen parmi d'autres d'atteindre ces objectifs, en s'approchant des populations plus isolées et éloignées des structures d'accueil et des lieux de professionnalisation.

Pour assurer l'itinérance, il est nécessaire de :

- recruter une personne à temps partiel. La personne assurera l'itinérance sur 3 jours soit 24H/ semaine.
- acheter un véhicule adapté au transport du matériel pédagogique.
- Acheter du matériel pédagogique facilement transportable.
- Acheter un ordinateur portable avec un accès à internet pour les permanences administratives.

La caisse d'Allocations familiales, premier partenaire financier de la communauté d'agglomération dans sa gestion de la compétence petite enfance, encourage fortement ce projet et accompagne financièrement les collectivités pour son développement.

Le coût total de la mise en place du projet d'itinérance est de 40 900€.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses H.T	40 900 €
Recettes H.T	40 900 €
dont :	
- Subvention CAF (80%)	32 720 €
- Autofinancement PAA (20%)	8 180 €

En conséquence il vous est proposé :

- D'approuver le projet,
- D'approuver le plan de financement du projet et la demande de subvention.
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE  
le 28/10/2020

Agglomération Alpes-Méditerranée

